

Décision

Générale

colonial

Décision n° 221 portant allocation d'un secours temporaire

n° 221

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 mars 1945

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1945

Date du numéro

1 mars 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendu applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération Nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vul'arrêté du 2 mars 1936 fixant les conditions d'attribution des secours concédés sur les fonds du budget local et les textes subséquents qui l'ont modifié

Vul'arrêté du 14 janvier 1943 portant désignation des membres de la commission chargés d'examiner les demandes de secours temporaires ;

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Il est alloué pour trois ans à compter du 1er janvier 1945 à Saïd Mohamed, ancien maçon employé au service des Travaux Publics, victime d'un accident en service commandé. un secours temporaire de trois mille six cent francs (3.600 frs) par an payable par trimestre.

J. CHALVET.